

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.355

**Etablissement Public
Foncier Poitou-
Charentes (EPF PC) :**
approbation de
l'avenant n°3 à la
convention projet
"QUARTIER GARE
2017" d'Angoulême

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.355**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU-CHARENTES (EPF PC) : APPROBATION DE
L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION PROJET "QUARTIER GARE 2017" D'ANGOULEME**

Par délibération n°249 du 10 décembre 2009, dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare à Angoulême, a été approuvée une convention-projet « ZAC Gare » sur les communes d'Angoulême et Gond-Pontouvre, rattachée à la convention-cadre « HABITAT » conclue en 2010 avec l'EPF Poitou-Charentes.

Par la suite, un premier avenant a été approuvé par le conseil communautaire du 3 novembre 2011, ayant pour objet l'élargissement du périmètre d'intervention de l'EPF PC à une parcelle.

Un second avenant est ensuite intervenu le 13 décembre 2012 afin de modifier le périmètre d'intervention de l'EPF PC, de réduire l'engagement financier de l'EPF PC et de proroger la durée de la convention au 31 décembre 2015.

Dans la mesure où la convention n'est pas pleinement réalisée, il est proposé de conclure un avenant n°3 pour prolonger la durée d'exécution de cette convention de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, cet avenant aura également pour objectif de mettre à jour la dénomination de l'opération à savoir d'abroger le titre de « ZAC Gare » et de le remplacer par « Quartier Gare 2017 ».

Enfin, l'avenant n°3 sera l'occasion d'adapter à la marge la convention afin de :

- la mettre en conformité avec le programme pluriannuel d'intervention 2014-2018 de l'EPF PC (modification du préambule),
- concernant les études, modifier l'article correspondant pour intégrer les nouvelles capacités d'intervention de l'EPF PC,
- concernant les conditions de tarification et de cession, modifier l'article correspondant pour intégrer les dispositions présentes dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF PC,
- adapter les conditions de mise à disposition des biens à la collectivité,
- intégrer le principe d'une éventuelle prise en charge des travaux,
- modifier les dispositions relatives au pilotage du projet.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention-projet «Quartier Gare 2017» anciennement dénommée « ZAC Gare » à Angoulême liant l'EPF PC à GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015